

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision DSC n° 2013-03 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de pouvoirs du chef de l'établissement départements et services communs (DSC) au responsable des ressources humaines et formation du département de la sécurité (SEC)

NOR : TRAT1318409S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de l'établissement département et services communs,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note générale n° 5539) du président-directeur général de la RATP au directeur général adjoint, chef de l'établissement, départements et services communs,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable des ressources humaines et formation du département SEC, à l'effet de présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du département SEC.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé les délégants, pourra déléguer sa signature.

Article 4

Cette délégation annule et remplace la délégation n° PRE-2004-20672 du 14 octobre 2004 publiée le 25 décembre 2004 et la délégation n° 2010-05 du 18 février 2010 publiée le 10 mai 2010.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} juillet 2013.

Le chef de l'établissement DSC,
D. CHADEVILLE